

RAPPORT ANNUEL

Exercice au 30 décembre 2020



OFI RS MONETAIRE COURT TERME

FCP Monétaire court terme

Commercialisateur

MACIF - 2/4 rue Pied de Fond - 79037 NIORT Cedex 9

Société de Gestion

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Dépositaire et Conservateur

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Gestion comptable

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Sommaire

Rapport de Gestion

Comptes Annuels
au 30 décembre 2020

Rapport du Commissaire
aux Comptes

ORIENTATION DE GESTION

Classification AMF

Fonds Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) à caractère court terme.

Objectif de gestion

Le Fonds OFI RS MONETAIRE COURT TERME a pour objectif d'offrir aux investisseurs un rendement, après déduction des frais de gestion réels, supérieur à l'indice EONIA Capitalisé (European Overnight Index Average), sur un horizon de placement inférieur à 3 mois et d'obtenir une progression régulière de la valeur liquidative, tout en mettant en œuvre une approche ISR. Dans un environnement de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative de l'OPCVM pourrait être amenée à baisser et par conséquent connaître une progression irrégulière.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence auquel l'investisseur pourra comparer la performance de l'OPCVM est celle de l'EONIA capitalisé. L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque européen. Ticker Bloomberg : OISEONIA Index.

Stratégie de gestion

Le gérant s'efforce d'obtenir une évolution de la valeur liquidative la plus régulière possible en liaison avec cet indicateur.

Le portefeuille d'OFI RS MONETAIRE COURT TERME est investi à 70% minimum de l'Actif Net en titres de créances et instruments du marché monétaire. Ces emprunts sont émis à taux fixe ou variable en euros par des états, des collectivités locales, ou des entreprises privées. Enfin le Fonds pourra également mener des opérations de pensions livrées dans le cadre de la convention de place AFB.

Le Fonds est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité de 0 à 0.5.

Le Fonds sera investi à hauteur de 60% minimum dans des Emetteurs Leaders et Impliqués (les deux meilleurs catégories ISR) et de 75% minimum dans des Emetteurs Leaders, Impliqués et Suiveurs) (les trois meilleures catégories ISR) dans des émetteurs qui ont des pratiques ESG globales en avance par rapport à leur secteur d'activité.

Afin de ne pas pénaliser ses performances, le Fonds s'autorise à investir dans des émetteurs n'ayant pas encore fait l'objet d'une analyse ESG (émetteurs n'ayant pas d'actions cotées notamment) dans la limite de 20%. S'il s'agit d'émetteurs susceptibles de figurer de manière récurrente en portefeuille, ceux-ci feront l'objet d'une analyse ESG dans un délai d'un an.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille.

L'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption...);
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée.

L'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance. A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une Note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés (avec une pondération de 70% pour les enjeux ES et de 30% pour la gouvernance), d'autre part d'éventuels malus lié à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés (malus maximum de 0.75), et d'éventuels bonus liés à l'analyse des outils de pilotage de la RSE (bonus maximum de 1). Cette note ESG est calculée sur 10.

Au niveau de l'univers d'investissement d'OFI RS MONETAIRE COURT TERME : l'univers analysé éligible est défini par la limitation des sociétés présentant les moins bons Scores ISR (Scores Best In Class établis par notre Pôle ISR) de l'ensemble des émetteurs couverts par une analyse ESG (émetteurs privés internationaux soit environ 2700 actuellement, désignés ci-après par le terme « univers analysé »).

Cet univers comprend : les Emetteurs sous surveillance : sociétés présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG (soit 15% des sociétés de l'univers analysé, les moins bien notées) Les autres sociétés de l'univers analysé sont réparties en 4 catégories représentant (85%/4) du nombre de sociétés : Incertains, Suiveurs, Impliqués, Leaders.

L'univers d'investissement éligible est défini par la limitation du pourcentage d'émetteurs les moins avancés dans le portefeuille.

Pour information les incertains présentent de meilleures performances ISR que les « sous surveillance » puisqu'ils correspondent à la catégorie ayant un Score ISR supérieur aux 15 % les moins bons.

Le FCP adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les fonds ISR ouverts au public, disponible sur le site internet www.ofi-am.fr. Ce Code décrit de manière détaillée la méthode d'analyse extra financière ainsi que le processus de sélection ISR appliqué.

Le Fonds est investi à 70% minimum en titres de créances négociables et instruments du marché monétaire, à court et moyen terme, français et étrangers, acquis par achat ferme, prise en pension ou toutes techniques assimilables.

Le Fonds investira dans des titres de créance négociables et instruments du marché monétaire répondant aux caractéristiques suivantes :

- La durée de vie résiduelle maximale à l'acquisition des titres susceptibles d'être acquis par le Fonds est limitée à 397 jours ;
- Afin de mesurer l'exposition aux risques de crédit et de liquidité, la Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date de remboursement effectif (i.e. date d'échéance finale) des titres composant le portefeuille (« DVMP » ou « Weighted Average Life - WAL ») ne pourra pas excéder 120 jours ;
- Afin de mesurer l'exposition au risque de taux, la Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à l'échéance (i.e. date de remboursement ou date de révision du taux d'intérêt) des titres composant le portefeuille (« MMP » ou « Weighted Average Maturity - WAM ») ne pourra pas excéder 60 jours.

Les obligations : elles seront émises à taux fixe et variables, par des états, des collectivités locales ou des entreprises privées.

Les titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs, doivent, au moment de l'acquisition : être considérés de haute qualité en application de la politique interne d'évaluation de la qualité de crédit.

Le Fonds peut effectuer ponctuellement et accessoirement des dépôts.

Afin de s'exposer au marché du crédit et/ou de placer ses liquidités, le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en OPCVM français et européens conformes à l'article 16 du Règlement MMF, investissant eux-mêmes moins de 10% en OPCVM. Ces OPCVM doivent répondre à la définition de la classification « Fonds Monétaires à court terme ». Dans les limites prévues par la réglementation, le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français ou étranger et/ou de gré à gré).

Le FCP pourra intervenir sur les contrats à terme négociés sur un marché réglementé du type Eurex : contrat Euribor 3 mois dans la limite d'engagement d'une fois l'actif de l'OPCVM et dans un but exclusif de protection des avoirs des souscripteurs dans le cas d'une brusque variation des taux d'intérêt à court terme.

Dans le but de couvrir le risque de taux de la poche monétaire, le FCP pourra réaliser un swap de la partie de l'actif net investie à taux fixe contre un taux variable (index Eonia), sans excéder un engagement d'une fois l'actif net.

Les TCN peuvent faire l'objet de contrats de swap OIS – Overnight Indexed Swap (neutralisation du risque de taux en épousant les variations de l'EONIA).

L'exposition au risque de change est nulle, le Fonds neutralise le risque de change par l'utilisation d'instruments financiers dérivés de type « swaps », notamment de « swaps de devise ».

Les contrats financiers sont pris en compte pour le calcul de la DVMP et de la MMP.

Profil des risques

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ils connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Risque de crédit :

Une partie du portefeuille peut être investie en obligations privées. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur liquidative du Fonds peut baisser.

Risque de taux :

En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser. Ce risque est limité, la sensibilité globale étant comprise entre 0 et 0,5.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le FCP d'instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le FCP à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement.

Risque de perte en capital :

Le Fonds n'offre pas de garantie ni protection du capital. Le capital initialement investi peut ne pas être entièrement restitué.

METHODE CHOISIE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR MESURER LE RISQUE GLOBAL DE L'OPC

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

CHANGEMENT(S) A VENIR

A compter du 1^{er} janvier 2021, le Fonds aura comme indicateur de référence : l'€STR Capitalisé contre l'EONIA Capitalisé précédemment. Ce changement entraînera de fait la modification de la formule de calcul de sa commission de surperformance de l'OPC qui deviendra égale à 20% de la surperformance au-delà de l'€STR capitalisé contre 20% de la surperformance au-delà de l'EONIA capitalisé précédemment. De même, son objectif de gestion sera désormais d'offrir aux investisseurs un rendement, après déduction des frais de gestion réels, supérieur à l'indice €STR Capitalisé, sur un horizon de placement inférieur à 3 mois et d'obtenir une progression régulière de la valeur liquidative, tout en mettant en œuvre une approche ISR.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES

Le Groupe OFI a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPCVM sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe OFI, la société OIS.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe OFI. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la société de gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

FRAIS D'INTERMEDIATION

Vous trouverez sur le site Internet du Groupe OFI à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_politique-selection-execution.pdf toutes les mesures prises pour appréhender les nouvelles dispositions réglementaires liées à la MIF.

Est notamment présent le compte- rendu relatif aux frais d'intermédiation en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_CR-frais-intermediation.pdf

INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DE L'OPCVM

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la Société a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

1) Eléments qualitatifs

La politique de rémunération de la Société a été établie par le Comité Stratégique du Groupe OFI.

Le Comité Stratégique est composé de représentants des actionnaires de la Société. Il fixe la politique de rémunération et s'assure de sa mise en œuvre.

La politique de rémunération de la Société promeut une gestion saine et efficace du risque, aligne à la fois les intérêts des investisseurs, de la Société et des gérants OPC, et tend à réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les commerciaux et les investisseurs. Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société.

La rémunération fixe correspond à la rétribution normale du collaborateur pour la prestation attendue correspondant à sa qualification. La rémunération variable tient compte notamment du résultat de la Société, de ses besoins en fonds propres et de la qualité de la gestion et du service proposé aux investisseurs.

Personnel concerné par la politique de rémunération : toutes les personnes qui participent à la prise de risque au niveau des fonds ou de la Société : dirigeants, gérants, CIO, responsables des fonctions de contrôle, personnels assimilés par leur niveau de rémunération variable, commerciaux.

Appréciation de la performance et des risques : celle-ci est réalisée en fonction du personnel concerné.

La performance des gérants et responsables de gestion s'appuie sur des critères quantitatifs (classement de chaque fonds dans un univers témoin) et qualitatifs (réalisation d'objectifs, observation de la politique de gestion des risques, conformité avec les règlements internes ou externes, suivi des process de gestion, contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels).

Concernant les dirigeants, les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise (évolution du bénéfice d'exploitation, réalisation d'objectifs stratégiques, image, notoriété...).

Pour les fonctions de contrôle, les critères retenus ont traités aux risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.

Enfin, la performance des commerciaux est appréciée sur des critères classiques dès lors qu'ils ne provoquent pas de conflits d'intérêts avec les porteurs : collecte, évolution du chiffre d'affaire, taux de pénétration, réussites de campagne, nouveaux clients...

Enveloppe de rémunération variable : sur la base d'une enveloppe globale, une partie est attribuée aux preneurs de risques et le reste aux autres personnels concernés. La répartition est ensuite faite par les managers en tenant compte des facteurs d'appréciation décrits ci-dessus.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.

Pour les autres, la part qui ne serait pas versée en numéraire est versée sous forme de provisions, permettant ainsi de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties, (OPC, gérants et preneurs de risques) : provisions indexées sur un panier déterminé ou un panier global.

Une part (60%) est versée immédiatement, dont 50% en cash et 10% en provisions indexées, les 40% restant étant versés sous forme de provisions, libérées par tranches égales au cours des trois années suivantes, sans période de rétention.

Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes, selon une notion de malus.

La mise à jour de la politique de rémunération au titre de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), a été validée par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 juin 2017.

2) Eléments quantitatifs

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2019, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par OFI ASSET MANAGEMENT à l'ensemble de son personnel, soit **223 personnes (*)** bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2019 s'est élevé à **24 592 000 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2019 : **19 322 000 euros, soit 78,57%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2019 : **5 270 000 euros (**), soit 21,43%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2019.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice 2019, **4 456 000 euros** concernaient les « cadres dirigeants » (soit **16 personnes** au 31 décembre 2019), **11 218 000 euros** concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit **78 personnes** au 31 décembre 2019).

(* Effectif présent au 31 décembre 2019)

(** Bonus 2019 versé en mars 2020)

COMMENTAIRES DE GESTION

Contexte économique et financier 2020

Cette période économique et financière a été très particulière, marquée par le choc soudain et important provoqué par la propagation mondiale du coronavirus. Pratiquement toutes les classes d'actifs financiers, et particulièrement les marchés des actions et des obligations crédit, ont très fortement reculé, provoquant l'un des krachs boursiers le plus rapide et important de l'histoire. Les principaux indices actions ont ainsi perdu de l'ordre de 35% en quelques semaines, les spreads Investment Grade (IG) se sont écartés de 150 à 200 points de base (bps), et de près de 800 bps sur le segment High Yield (HY). De même, le marché monétaire s'est ponctuellement grippé, les sorties massives de cash de la part des investisseurs ayant pesé sur les cours de titres de créances à court terme dans un marché en manque de contreparties, ont créé de fait des problèmes de liquidité. Les pertes ont ensuite été largement résorbées à la suite des mesures de soutien quantitatif prises par les Banques Centrales et par les gouvernements, qui ont lancé des plans de relance budgétaire et des mesures de sauvegarde des entreprises. Ces mesures ont creusé en contrepartie les déficits publics, déjà très élevés dans l'ensemble, de l'ordre 10% à 15% du PIB supplémentaires, selon les pays. Pour la France par exemple, la dette du pays devrait atteindre la zone de 120% du PIB en fin d'année 2020...

En matière de croissance, l'exercice se clôture ainsi sur des récessions inédites : l'économie américaine devrait ainsi être en contraction de 4.5%, celle de la zone euro de près de 6.5%. La Chine semble s'en sortir plus convenablement avec une croissance estimée à près de 2%. Il s'agit donc de l'une des crises économiques les plus sévères de l'histoire contemporaine, mais aussi l'une des plus courtes (moins de 2 mois) et des plus synchrones : au cours des 150 dernières années, il n'y a jamais eu de récession aussi diffuse internationalement : la Banque Mondiale estime que près de 93% des économies mondiales seront en contraction cette année. Pour comparaison, ce taux était de 60% en 2008/2009 et de 80% dans les années 30 (Grande Dépression), mère de toutes les crises dans l'imaginaire collectif actuel !

Taux d'intérêt

Dans ces conditions, et sous la pression des Banques Centrales, les rendements des obligations gouvernementales, émises par des pays considérés comme les plus sûrs, ont naturellement convergé vers la zone de 0%. Le mouvement le plus significatif de ce point de vue a été effectué par les obligations du Trésor US, dont le rendement a baissé de près de 100 bps en quelques jours. A fin février : il clôturait la période à près de 0.90%, alors qu'il se situait à près de 1.80% en début de période ! Ce mouvement très significatif s'est opéré sous l'impulsion de la Reserve Fédérale américaine qui a porté très rapidement ses taux directeurs à près de 0% lors du déclenchement de la crise sanitaire. La performance financière des obligations gouvernementales US a atteint ainsi près de 8% sur l'exercice.

Le mouvement est moins spectaculaire en zone euro car les taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) étaient déjà en territoire négatif. Le rendement du Bund allemand est donc resté stable à près de -0.5% sur la période, ce qui donne une performance quasi nulle. Au sein de la zone euro, les taux sont restés également stables, notamment en France dont les obligations à 10 ans ont maintenu un écart de 30 à 40 points de base avec l'Allemagne. La performance de l'indice des obligations gouvernementales de la zone euro (EuroMTS global) a progressé de 0.7% sur la période.

Sur le crédit, l'écartement des spreads, évoqué durant la période de crise, a été complètement résorbé. Les performances sont, de ce fait, revenues en territoire positif, comprises entre 1% et 3% sur le segment Investment Grade selon les niveaux de sensibilité. En effet, la période de forte inquiétude a été finalement de courte durée, les investisseurs ayant été rapidement rassurés par les interventions des banques centrales et les programmes de soutien budgétaire mis en place par les Etats. L'indice obligations High Yield a progressé de près de 3% en Europe et de +5% aux Etats-Unis.

Le parcours des obligations émergentes est similaire (forte chute en mars et rétablissement ensuite) et les performances ont clôturé l'exercice proches de l'équilibre sur la dette émise en devises fortes, et de l'ordre de -5% pour l'indice de dettes émises en monnaies locales.

Concernant les devises, le point le plus notable concerne le Dollar : il a baissé de près de 10% contre l'Euro, passant de 1.11 à 1.23. Ce mouvement s'explique pour plusieurs raisons : en premier lieu, l'écart de rendement entre les deux monnaies s'est considérablement réduit après la baisse des taux directeurs décidée par la Reserve Fédérale. Ensuite, les déficits américains se sont encore nettement accrus : budgétaire à plus de 10% anticipés cette année, commercial etc...Et enfin, la confiance internationale envers l'Euro s'est nettement accrue, après la décision européenne de financer un plan de relance avec, pour la première fois, une émission obligataire au nom de la Commission Européenne, ce qui ouvre une voie possible vers une mutualisation des dettes. Cette décision, impulsée par l'Allemagne et la France, a éloigné le spectre d'une dislocation de la monnaie unique, scénario qui était craint par les investisseurs internationaux.

Le RMB, la devise chinoise, a été très solide dans ce contexte troublé et a reflété la bonne résilience de l'économie chinoise : elle a progressé de près de 6% contre le Dollar. Les devises émergentes ont, dans l'ensemble, reculé sensiblement contre le Dollar, notamment le Real brésilien (-25%), le Peso mexicain (-5%), le Rouble russe (-15%) etc...

En Europe, la Livre a été assez volatile, dans le contexte de négociation du Brexit, et a reculé de 5.6% contre l'Euro sur l'exercice.

Les marchés actions ont été fortement volatils durant la période de crise, mais les performances finales, sur l'ensemble de l'exercice, sont finalement assez banales et masquent l'extrême volatilité enregistrée. Les actions internationales ont progressé de près de 4% en Euros, l'indice S&P 500 des actions américaines a gagné 15% en Dollars, l'indice Eurostoxx a perdu 3%. Les secteurs les plus défensifs et les valeurs de croissance ont à nouveau largement surperformé, de l'ordre de 25% à 30% selon les zones géographiques, les secteurs les plus cycliques ou le style « value ». C'est particulièrement remarquable sur les valeurs technologiques, notamment américaines : le secteur a gagné 45% aux Etats-Unis sur la période alors que, parallèlement, le secteur de l'énergie a reculé de 45%. Les petites et moyennes capitalisations ont nettement surperformé aux Etats-Unis, avec un gain de 18% de l'indice Russel 2000.

Les actions émergentes ont clôturé l'année en hausse, de près de 9%, stables sur la période. Les actions chinoises, cotées localement, se sont particulièrement distinguées et ont progressé de plus de 27% en Dollars.

A noter dans ce contexte, la progression de plus de 25% de l'or, qui a confirmé son caractère décorrélant et défensif.

Gestion

Le Fonds OFI RS MONETAIRE COURT TERME a pour objectif de réaliser une performance proche de l'EONIA, tout en conservant une volatilité inférieure à 0.5%.

Le Fonds a adopté la classification trésorerie court terme.

La gestion a été principalement axée sur l'achat de NeuCp et de « commercial paper » à hauteur de 83% du portefeuille.

L'essentiel des investissements a porté sur des Titres de Créances Négociables (T.C.N). Les obligations représentent 7.4% du portefeuille. La part des investissements à taux fixe représente 54.7%. Le cash et les OPCVM court terme constituent 13.5% de l'actif net. La liquidité à moins d'un mois s'est élevée à hauteur de 21.9% en fin d'exercice. La durée de vie moyenne a été de 111 jours à la fin de l'exercice.

Nous n'avons pas utilisé les dérivés de crédit ni les marchés à terme ou conditionnels.

Nous avons utilisé des swaps de taux destinés à couvrir le portefeuille contre une hausse des taux.

Le montant de l'actif net est en hausse de 19% à 83 427 033 EUR à la clôture de l'exercice.

Au 30 décembre 2020, la valeur liquidative d'OFI RS MONETAIRE COURT TERME était de 192.51 euros en baisse de 0.254 % sur 1 an glissant contre un EONIA capitalisé négatif à -0.46%. La valeur liquidative d'ouverture au 1er janvier 2020 était de 193.00 euros et la valeur liquidative de clôture au 30 décembre 2020 était de 192.51. Malgré un environnement monétaire chaotique et des rendements quasi systématiquement négatifs, le Fonds parvient à surperformer l'EONIA de 21 points de base.

COMMENTAIRES ISR

Informations relatives aux critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (Art 173 de la Loi 2015-992 relative à la transition énergétique et Décret n°2015-1850 du 29 décembre 2015)

Informations relatives à l'entité

Démarche générale

La politique ISR d'OFI AM, disponible sur le site (http://www.ofi-am.fr/isr_la_recherche_ISR.php), s'inscrit dans la démarche globale d'intégration des principes du Développement Durable, dont elle constitue la déclinaison au niveau de la gestion des placements.

Objectifs

Cette démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement (par exemple dans les technologies « vertes »).

La mise en place de cette politique ISR a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements sans diminuer la performance.

Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

Périmètre

Périmètre du portefeuille couvert par des analyses ESG à fin décembre 2020

	% ENCOURS	% ÉVALUÉ	% ÉVALUÉ / CLASSE ACTIF
ÉMETTEURS PRIVÉS	95,22%	91,26%	95,84%
OPC et disponibilités	4,77%	4,77 %	100%
TOTAL	100%	96,03%	

Emetteurs privés

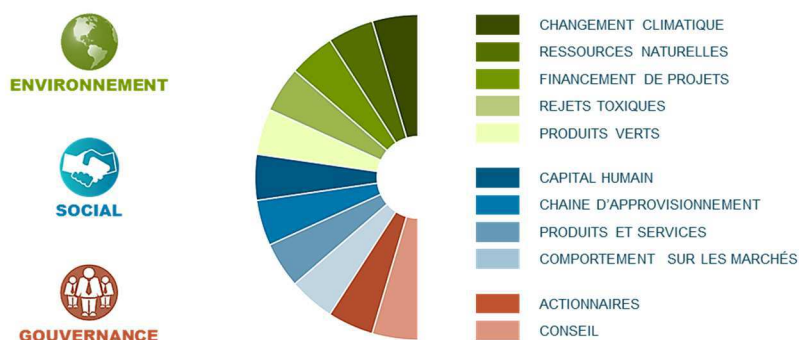
Analyse ESG

L'analyse ESG est réalisée par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI Asset Management.

Nature des critères ESG pris en compte

Sur la base d'une étude exhaustive des textes internationaux fondateurs du Développement Durable, notamment du Pacte Mondial, des règlements internationaux (OCDE, OIT) et des codes nationaux des pays européens, une liste d'enjeux « génériques » est établie par l'équipe d'analyse ISR

Ces enjeux sont répartis en 11 grandes thématiques



Raisons du choix des critères ESG retenus

Au sein de la liste de l'ensemble des enjeux ESG « génériques »,

- Pour chaque secteur d'activités, les enjeux Environnementaux et Sociaux ayant un impact important pour ce secteur sont sélectionnés. Cette sélection est le résultat d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur et l'émetteur lui-même.
- Les enjeux de Gouvernance sont identiques pour l'ensemble des secteurs d'activités. En effet les bonnes pratiques attendues dans ce domaine sont indépendantes de la nature des activités, aussi bien dans le fonctionnement du Conseil que dans les relations avec les actionnaires minoritaires.



Critères environnementaux liés au changement climatique

Des critères concernant des risques physiques

- Les principaux risques sont :
 - Les risques liés à la montée des eaux et à la multiplication des catastrophes naturelles
 - Les risques de sécheresse
 - Les risques sanitaires (recrudescence de maladies)
- Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :
 - L'impact de l'activité sur l'eau
 - Par exemple : pour les producteurs de boissons, implantation géographique dans des zones soumises à stress hydrique, mesures déployées pour limiter les consommations d'eau, résultats obtenus...
 - L'impact de l'activité sur les matières premières (par exemple les produits agricoles)
 - L'intégration de cette thématique dans les produits d'assurance

Des critères concernant des risques liés à la transition bas carbone

Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :

- Les émissions carbone du processus de production
 - Exposition de l'entreprise en fonction du portefeuille d'activités et de la réglementation carbone en vigueur selon ses implantations géographiques
 - Efforts de réduction de ces émissions : objectifs de réduction, adaptation / évolutions technologiques, mise en place de process de capture du carbone, utilisation d'énergies moins émettrices...
 - Efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique des process de production, mais également de la chaîne d'approvisionnement, de transport des produits et lors de l'utilisation des produits
 - Résultats observés
- Les émissions carbone en amont (matières premières...) et en aval (lors de l'utilisation des produits et de leur recyclage)
 - Exposition de l'entreprise en fonction de l'intensité énergétique de ses activités
 - Efforts de diminution des émissions liées aux matières premières, à la logistique et à la distribution des produits
 - Résultats observés
- Les opportunités de développement dans les technologies « vertes »
 - Energies renouvelables
 - Bâtiments éco-conçus
 - Technologies améliorant l'efficacité énergétique
 - Solutions de recyclage
 - Chimie verte...

Informations utilisées pour l'analyse

L'analyse ESG est basée sur plusieurs sources d'information :

- Analyses provenant d'agences spécialisées : MSCI, VIGÉO, PROXINVEST, REPRISK
- Analyses et données provenant de différents médias et brokers spécialisés
- Analyses réalisées par l'équipe d'analyse ISR d'OFI AM, portant sur les controverses ESG, la gouvernance...
- Analyses provenant de la société civile (ONG, syndicats...)
- Communication officielle de l'entreprise (Rapport annuel, rapport DD, contact direct...)

Méthodologie et résultats de l'analyse

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités. La sélection des enjeux est effectuée par confrontation à une matrice de risques qui permet de conserver ceux pouvant avoir un impact immédiat ou différé sur la valeur de l'émetteur.

Cette analyse est traduite par une notation de chaque émetteur. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de chaque Super Secteur ICB (Approche dite « Best-in-Class »). Selon leur niveau de performances ESG, une catégorie ISR (Investissement Socialement Responsable) est ensuite affectée à chaque émetteur :

- **Sous surveillance** : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG, représentant au minimum 20% des émetteurs de l'univers.

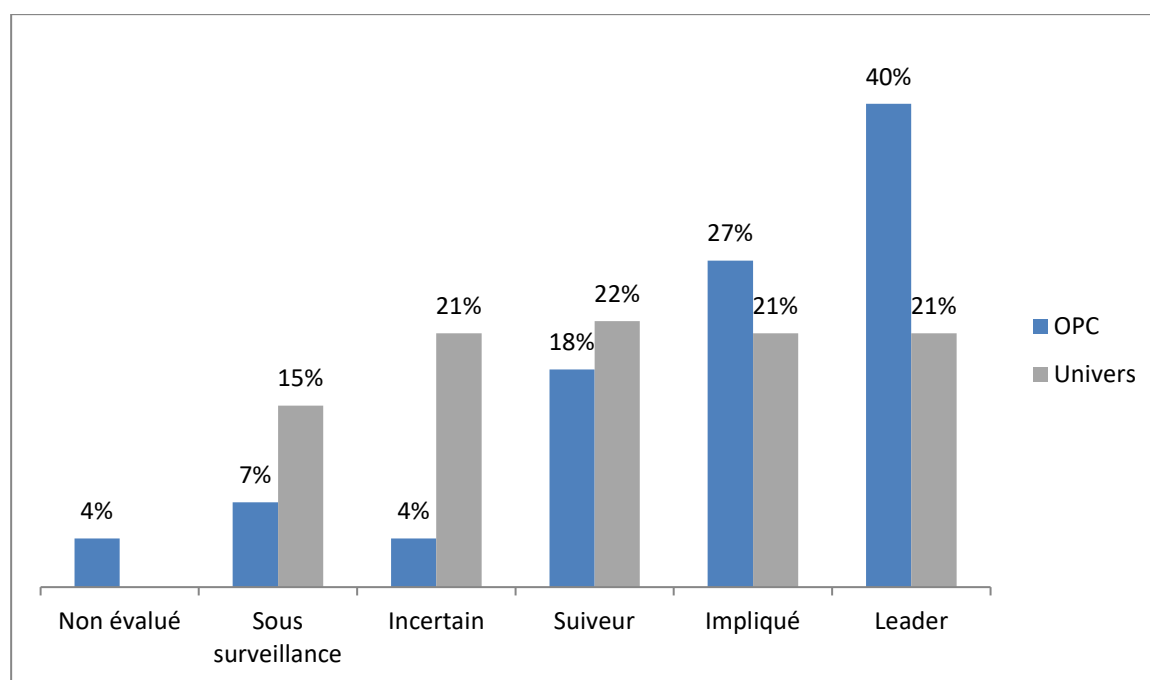
Les autres émetteurs sont répartis en **4 catégories égales en nombre d'émetteurs** :

- **Incertains** : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés
- **Suiveurs** : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés
- **Impliqués** : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- **Leaders** : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

Résultats de l'analyse au 30 décembre 2020

A fin décembre, 95,84% des émetteurs privés détenus directement étaient couverts par une analyse ESG.

La répartition par catégories ISR des titres détenus en portefeuille était la suivante :



Source : OFI AM au 30/12/2020

Appréciation des risques ESG

Sont considérés comme « à risque » au niveau ESG les émetteurs appartenant à la catégorie « **Sous surveillance** » du fait de la faiblesse de leur prise en compte de la RSE et qui font l'objet d'importantes controverses ESG.

Analyses des controverses ESG

Les controverses ESG portant sur les émetteurs en portefeuille font l'objet d'un suivi hebdomadaire par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI AM. En fonction de l'intensité et/ou du caractère récurrent de ces controverses, la notation ESG de l'émetteur peut être révisée.

Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique

Le présent Fonds étant un fonds monétaire, l'horizon de placement n'est pas compatible avec une démarche de financement de la transition énergétique et écologique, qui est une démarche à long terme. Une appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique paraît donc peu pertinente pour ce type de gestion.

Pour autant, l'analyse de la prise en compte des enjeux liés au changement climatique par les émetteurs, est bien intégrée dans les enjeux couverts par l'analyse ESG, pour les secteurs d'activités où il s'agit d'un enjeu clé.

Par ailleurs une évaluation de l'empreinte carbone est réalisée :

Evaluation de l'empreinte carbone : émissions financées

Mode de calcul : $\text{Encours détenu} \times \frac{\text{Total des émissions carbone de la société}}{\text{Total du passif de la société}}$

Estimation des émissions financées (au 30/12/2020) : 301,92 tonnes équivalent CO2

Disponibilité de l'information : 68,6% de l'encours des émetteurs corporate du portefeuille

Les émissions Carbone ou émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), exprimées en tonnes équivalent CO2, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Ces émissions comportent trois catégories (Source : ADEME) :

- Emissions directes de GES (ou SCOPE 1) : Emissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- Emissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : Emissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation
- Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

Même s'il serait souhaitable d'utiliser les trois Scopes pour calculer les intensités, le niveau de normalisation du Scope 3 est actuellement insuffisant pour permettre une utilisation pertinente dans la comparaison entre plusieurs entreprises.

INFORMATIONS ESG INVESTISSEMENT

Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

Changements effectués suite à l'analyse

Intégration des analyses ESG dans la politique d'investissement

Le présent Fonds intègre les analyses ESG dans son processus d'investissement.

Une présentation détaillée de ce processus est disponible dans le Code de Transparence du Fonds, disponible en ligne sur le site www.ofi-am.fr, en sélectionnant le Fond, puis onglet « Documents ».

Stratégie d'engagement et de vote

La stratégie d'engagement a pour objectif de dialoguer avec les émetteurs afin de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux ESG par ces derniers et/ou une plus grande transparence sur leur prise en compte de ces enjeux.

Cet engagement se décline de manière globale au niveau de la Société de Gestion, et non fonds par fonds. Il se matérialise par l'établissement d'un dialogue direct avec des émetteurs, sur des thématiques ou des enjeux précis. Ce dialogue fait partie intégrante du processus d'analyse ISR, et est mis en œuvre selon les principes décrits dans la Politique d'Engagement publiée sur le site (https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_politique-engagement.pdf).

Les actions d'engagement portent sur :

- Les émetteurs dont l'évaluation de la prise en compte des enjeux de RSE révèle un retard par rapport à ses pairs (émetteurs de la catégorie ISR « Sous Surveillance ») ;
- Les émetteurs qui font l'objet de controverses importantes, lorsque des informations complémentaires peuvent être utiles à l'analyse ESG (notamment informations sur les mesures prises pour éviter le renouvellement de telles controverses).

Un bilan annuel des actions menées est publié sur le site (https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_rapport-de-vote.pdf)

EXERCICE DES DROITS DE VOTE AUX ASSEMBLEES GENERALES

Le présent Fonds étant un fonds monétaire, il ne détient pas de titres de capital et n'est donc pas concerné.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ESMA

1) Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)

Cette information est traitée dans la section « informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation ».

2) Les contrats financiers (dérivés OTC)

Change : Pas de position au 30/12/2020

Taux : Positions au 30/12/2020

Portfolios	Allotment	Entity	Nominal	Counterparty	Maturity	Currency
Swap CAL -0.599/OIS_ESTR 28/10/2021 SA	IR SWAP	OFI RS MONETAIRE COURT TERME	2 495 319,54	LCH CLEARNET	28/10/2021	EUR
Swap CAL -0.592/OIS_ESTR 09/09/2021 PS	IR SWAP	OFI RS MONETAIRE COURT TERME	3 510 678,31	LCH CLEARNET	09/09/2021	EUR
Swap CAL -0.584/OIS_ESTR 30/11/2021 SA	IR SWAP	OFI RS MONETAIRE COURT TERME	2 001 725,10	LCH CLEARNET	30/11/2021	EUR
Swap CAL -0.57/OIS_ESTR 30/07/2021 LEG	IR SWAP	OFI RS MONETAIRE COURT TERME	3 003 188,39	LCH CLEARNET	30/07/2021	EUR
Swap CAL -0.568/OIS_ESTR 20/08/2021	IR SWAP	OFI RS MONETAIRE COURT TERME	5 000 000,00	LCH CLEARNET	20/08/2021	EUR

Crédit : Pas de position au 30/12/2020

Actions – CFD : Pas de position au 30/12/2020

Commodities : Pas de position au 30/12/2020

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur l'exercice clos au 30 décembre 2020, le Fonds OFI RS MONETAIRE COURT TERME n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Bilan au 30 décembre 2020 (en euros)

BILAN ACTIF

	30/12/2020	30/12/2019
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	75 798 952,45	63 995 686,58
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	6 142 178,69	3 817 746,30
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	6 142 178,69	3 817 746,30
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	66 038 231,96	57 528 093,84
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	66 038 231,96	57 528 093,84
Titres de créances négociables	66 038 231,96	57 528 093,84
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	3 617 303,37	2 636 360,54
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 617 303,37	2 636 360,54
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	1 238,43	13 485,90
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	1 238,43	13 485,90
Autres instruments financiers	-	-
Créances	54 574,17	79 912,48
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	54 574,17	79 912,48
Comptes financiers	7 624 925,84	5 918 585,25
Liquidités	7 624 925,84	5 918 585,25
Total de l'actif	83 478 452,46	69 994 184,31

Bilan au 30 décembre 2020 (en euros)

BILAN PASSIF

	30/12/2020	30/12/2019
Capitaux propres		
Capital	83 657 285,85	70 109 767,20
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-68 823,37	-412 580,81
Résultat de l'exercice (a, b)	-161 429,88	243 881,58
Total des capitaux propres	83 427 032,60	69 941 067,97
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	1 238,41	13 485,90
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	1 238,41	13 485,90
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 107,76	10 095,53
Autres opérations	130,65	3 390,37
Dettes	50 181,45	39 630,44
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	50 181,45	39 630,44
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	83 478 452,46	69 994 184,31

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	30/12/2020	30/12/2019
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	16 010 911,34	27 015 128,67
TAUX	16 010 911,34	27 015 128,67
- SWAP - 100387911#S_20201006	-	2 000 000,00
- SWAP - 100721184#S_20201111	-	4 000 000,00
- SWAP - 101512027#S_20201221	-	4 000 000,00
- SWAP - 96938949#S_20200428	-	1 497 722,21
- SWAP - 97356744#S_20200520	-	7 000 000,00
- SWAP - 98984349#S_20200529	-	1 000 899,14
- SWAP - 99075205#S_20200814	-	3 006 179,79
- SWAP - 99461602#S_20200812	-	1 002 476,12
- SWAP - 99461714#S_20200430	-	1 502 135,12
- SWAP - 99517579#S_20200904	-	2 005 716,29
- SWAP - S -0.0056/ 202108	5 000 000,00	-
- SWAP - S -0.0058/OIS 202111	2 001 725,10	-
- SWAP - S -0.0059/OIS 202109	3 510 678,31	-
- SWAP - S -0.0059/OIS 202110	2 495 319,54	-
- SWAP - ST300721 -0.57/EST	3 003 188,39	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	30/12/2020	30/12/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	24,70	4,51
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	3 697,05	386 451,00
Produits sur titres de créances	-72 719,95	-6 467,73
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	151 171,78	172 407,96
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	82 173,58	552 395,74
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	141 393,36	181 731,46
Charges sur dettes financières	34 530,76	29 100,58
Autres charges financières	-	1 750,00
Total (II)	175 924,12	212 582,04
Résultat sur opérations financières (I - II)	-93 750,54	339 813,70
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	64 143,56	51 223,15
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-157 894,10	288 590,55
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-3 535,78	-44 708,97
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-161 429,88	243 881,58

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée à la Covid-19.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse à Paris à l'exception des jours fériés. La valeur liquidative calculée le vendredi sera datée du dimanche. Cette valorisation inclura le coupon couru du week-end et servira de base aux demandes de souscriptions et de rachats. La même méthode sera appliquée pour les périodes comportant un ou plusieurs jours fériés.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières admises à la cotation d'une bourse de valeurs sont évaluées au cours d'ouverture.

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables (TCN) sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de data qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

- Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé : les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.
- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré):
 - *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés* : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
 - *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés* : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les prises et mises en pension sont valorisés selon les modalités contractuelles.

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les titres cédés à réméré font l'objet d'une inscription au hors-bilan à leur valeur contractuelle.

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,15% TTC ; tout OPC inclus.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- dans certains cas, une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Les frais variables correspondent à une commission de sur performance. La période de calcul de la commission de sur performance est l'exercice de l'OPCVM. A chaque établissement de la valeur liquidative, la sur performance de l'OPCVM est définie comme la différence positive entre l'actif net de l'OPCVM avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de sur performance, et l'actif net d'un OPCVM fictif réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 20% de la surperformance au-delà de l'EONIA, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

En cas de rachats, la quote-part de la commission de sur performance correspondant aux parts rachetées, est perçue par la société de gestion.

Hormis les rachats, la commission de sur performance est perçue par la société de gestion à la date de clôture de chaque période de calcul.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	30/12/2020	30/12/2019
Actif net en début d'exercice	69 941 067,97	96 037 360,05
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	39 233 160,44	21 736 196,98
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-25 555 281,09	-47 655 047,77
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	75 785,64	35 214,61
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-134 672,79	-512 222,78
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1,11	-
Frais de transaction	-1 316,53	-4 128,60
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	35 171,92	-200,40
Différence d'estimation exercice N	30 684,26	
Différence d'estimation exercice N - 1	-4 487,66	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-8 987,75	15 305,33
Différence d'estimation exercice N	1 107,78	
Différence d'estimation exercice N - 1	10 095,53	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-157 894,10	288 590,55
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	83 427 032,60	69 941 067,97

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	6 142 178,69	7,36
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	6 142 178,69	7,36
Titres de créances	66 038 231,96	79,16
Les titres négociables à court terme	60 534 352,96	72,56
Les titres négociables à moyen terme	5 503 879,00	6,60
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	16 010 911,34	19,19
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	6 142 178,69	7,36	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	50 539 272,00	60,58	15 498 959,96	18,58	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	7 624 925,84	9,14
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	16 010 911,34	19,19	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	6 142 178,69	7,36	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	31 506 329,15	37,77	34 531 902,81	41,39	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	7 624 925,84	9,14	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	16 010 911,34	19,19	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise (suite)

		%		%		%		%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	30/12/2020
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	54 574,17
Total créances	54 574,17
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-2 273,12
Provision pour frais de gestion variables à payer	-44 909,06
Autre	-2 999,27 ⁽¹⁾
Total dettes	-50 181,45
Total	4 392,72

(1) Provision intérêts négatifs sur le compte bancaire

Souscriptions rachats

Parts émises	203 615,0856
Parts rachetées	132 626,0423

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,02
Commission de performance (frais variables)	44 909,06
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital Néant
Autres engagements reçus et / ou donnés Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire Néant				
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan Néant				
Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Néant				
Instrument financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités Néant				

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	30/12/2020	30/12/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-161 429,88	243 881,58
Total	-161 429,88	243 881,58
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-161 429,88	243 881,58
Total	-161 429,88	243 881,58
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	30/12/2020	30/12/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-68 823,37	-412 580,81
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-68 823,37	-412 580,81
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-68 823,37	-412 580,81
Total	-68 823,37	-412 580,81
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	433 373,8804	362 384,8371
Distribution unitaire	-	-

**Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC
au cours des cinq derniers exercices (en euros)**

	30/12/2020	30/12/2019	30/12/2018	28/12/2017	29/12/2016
Actif net					
en EUR	83 427 032,60	69 941 067,97	96 037 360,05	94 584 120,03	93 258 588,41
Nombre de titres					
Parts	433 373,8804	362 384,8371	496 501,3692	487 788,1437	479 654,1799
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	192,51	193,00	193,42	193,90	194,42
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	-0,53	-0,46	-0,13	-0,77	0,17

Inventaire du portefeuille au 30 décembre 2020

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			6 142 178,69	7,36
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé			6 142 178,69	7,36
FCA CAPITAL IRELAND PLC 1.25% 21/01/2021	EUR	3 000 000,00	3 037 645,90	3,64
IBERDROLA INTL BV 3.5% 01/02/2021	EUR	3 000 000,00	3 104 532,79	3,72
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			66 038 231,96	79,16
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé			66 038 231,96	79,16
Titres de créances négociables			66 038 231,96	79,16
ALSTOM ZCP 19/03/2021	EUR	3 000 000,00	3 003 048,00	3,60
ATOS SE ZCP 31/12/2020	EUR	3 000 000,00	3 000 036,00	3,60
AXA SA ZCP 06/07/2021	EUR	1 500 000,00	1 503 670,50	1,80
BFCM BANQ FEDER CRDT MU EONIA+0.36% 22/03/2021	EUR	1 000 000,00	1 000 266,27	1,20
BFCM EONIA+0.41% 01/04/2021	EUR	2 000 000,00	2 002 253,50	2,40
BFCM EONIAESTR+0.46% 04/06/2021	EUR	2 000 000,00	2 002 929,04	2,40
BFCM ESTRCAP+0% 13/12/2021	EUR	1 000 000,00	999 956,82	1,20
BNP PARIBAS EONIAESTR+0.08% 18/11/2021	EUR	3 000 000,00	2 999 861,32	3,60
BONDUELLE ZCP 03/03/2021	EUR	3 000 000,00	3 000 129,00	3,60
CREDIT AGRICOLE SA EONIA+0.195% 05/02/2021	EUR	2 000 000,00	1 995 671,98	2,39
CREDIT AGRICOLE SA EONIA+0.285% 23/03/2021	EUR	2 000 000,00	1 998 759,40	2,40
EIFFAGE ZCP 19/08/20/2021	EUR	1 000 000,00	1 002 390,00	1,20
ENDESA SA ZCP 08/03/2021	EUR	2 500 000,00	2 502 090,00	3,00
F MARC DE LACHARRIE ZCP 07/07/2021	EUR	1 000 000,00	999 735,00	1,20
FINANCIERE AGACHE ZCP 08/02/2021	EUR	4 000 000,00	4 000 376,00	4,80
ILIAD 0% 12/02/2021	EUR	3 000 000,00	3 001 017,00	3,60
ING BANK NV EONIA+0.355% 03/05/2021	EUR	2 500 000,00	2 499 261,63	3,00
IPSEN ZCP 01/03/2021	EUR	2 000 000,00	2 000 858,00	2,40
ITM ENTREPRISES SA ZCP 17/05/2021	EUR	3 000 000,00	2 998 311,00	3,59
JC DECAUX S A ZCP 10/06/2021	EUR	2 000 000,00	2 003 672,00	2,40
LEGRAND FRANCE ZCP 30/07/2021	EUR	3 000 000,00	3 002 541,00	3,60
MEDIOBANCA INTERNATIONAL SA ZCP 09/07/2021	EUR	1 500 000,00	1 504 159,50	1,80
PSA BANQUE FRANCE ZCP 09/09/2021	EUR	3 500 000,00	3 511 256,00	4,21
REPSOL INTERNAT FIN ZCP 08/02/2021	EUR	2 000 000,00	2 001 126,00	2,40
REPSOL INTERNATIONAL FINANCE ZCP 15/02/2021	EUR	1 000 000,00	1 000 663,00	1,20
SAVENCIA SA ZCP 11/06/2021	EUR	2 000 000,00	2 001 976,00	2,40
SAVENCIA SA ZCP 30/11/2021	EUR	2 000 000,00	2 003 794,00	2,40
STEF ZCP 23/06/2021	EUR	2 000 000,00	1 999 554,00	2,40
STEF ZCP 24/05/2021	EUR	1 000 000,00	999 835,00	1,20
VICAT ZCP 15/01/2021	EUR	1 000 000,00	1 000 035,00	1,20
VICAT ZCP 28/10/2021	EUR	2 500 000,00	2 499 000,00	3,00
Autres titres de créances			-	-

Inventaire du portefeuille au 30 décembre 2020 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			3 617 303,37	4,34
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			3 617 303,37	4,34
ALLIANZ SECURICASH SRI I	EUR	30,00	3 617 303,37	4,34
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			0,02	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-1 107,76	-
Appel de marge EUR	EUR	-1 107,76	-1 107,76	0,00
Autres opérations			1 107,78	-
S -0.0056/ 202108	EUR	5 000 000,00	-107,92	0,00
S -0.0058/OIS 202111	EUR	2 001 725,10	-22,73	0,00
S -0.0059/OIS 202109	EUR	3 510 678,31	676,12	0,00
S -0.0059/OIS 202110	EUR	2 495 319,54	479,18	0,00
ST300721 -0.57/EST	EUR	3 003 188,39	83,13	0,00
Autres instruments financiers			-	-
Créances			54 574,17	0,07
Dettes			-50 181,45	-0,06
Comptes financiers			7 624 925,84	9,14
ACTIF NET			83 427 032,60	100,00

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

OFI RS MONETAIRE COURT TERME

Fonds Commun de Placement

OFI ASSET MANAGEMENT

22, rue Vernier

75017 Paris

Exercice clos le 30 décembre 2020

Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €

inscrite au tableau de l'Ordre de la région

Paris – Ile de France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles

RCS Nanterre B 632 013 843

29 Rue du Pont

CS 20070 - 92578

Neuilly-sur-Seine Cedex France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

OFI RS MONETAIRE COURT TERME

Exercice clos le 30 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OFI RS MONETAIRE COURT TERME relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés au gérant

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux porteurs de parts.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 01 avril 2021

Le commissaire aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Hervé Grondin